



Assurance et Banque

# Respecter le standard minimum de prévention incendie

5 mesures de prévention simples  
et peu coûteuses à mettre en place



# 5 mesures de prévention

PERMIS  
DE FEU



ABORDS  
DÉGAGÉS



INTERDICTION  
DE FUMER



VÉRIFICATIONS  
ÉLECTRIQUES



VÉRIFICATION  
EXTINCTEURS



QUESTIONS /  
RÉPONSES



## Mesure n° 1

### LE CHIFFRE MARQUANT

# 30%

Des origines incendies en entreprises proviennent de travaux par points chauds ! (INRS)

## Mettre en place une procédure Permis de Feu

Le **Permis de Feu** est l'atout majeur de la sécurité des travaux par point chaud. Soudage, meulage, découpage, perçage, tronçonnage, etc : ne laissez jamais commencer un travail avant d'avoir fait remplir, signer et délivrer le document permis de feu.

Il permet de prévenir les dangers d'incendie et d'explosion et de vérifier les dispositions prises pour la sécurité de l'opération : éloignement des matières combustibles, moyens d'extinction à disposition dans la zone de travaux, contrôles post travaux à réaliser...

### LES BONNES PRATIQUES

#### Avant les travaux

- ✓ Dégager des zones dangereuses, les matériaux combustibles et mettre en place un balisage dans la zone de travaux concernée.
- ✓ Faites délivrer un permis de feu et assurez-vous du respect de la procédure de permis de feu adaptée à cette opération.

#### Pendant les travaux

- ✓ Arrêter obligatoirement les travaux par points chauds 2h avant la fermeture du site.

#### Après les travaux

- ✓ Assurer une surveillance (ronde toutes les 2 heures).
- ✓ Contrôler l'absence de feux couvants après la fin des travaux.

### BON À SAVOIR

- Il convient de **désigner les personnes habilitées** à délivrer un permis de feu dans l'entreprise.
- **Cette procédure** doit être activée lors de tout travail par point chaud et **est applicable par le personnel interne aussi bien que par les intervenants extérieurs.**
- **La durée de validité maximale d'un permis de feu est de 24 heures.** En cas de travaux par point chaud réalisés par plusieurs équipes différentes pendant 24 heures, des permis de feu distincts devront être établis pour chacune d'entre elles.
- **Il doit mentionner :** une check-list d'actions de prévention et de protection à mettre en place avant le travail par point chaud, lors de l'analyse de risque préalable à la rédaction du Permis de Feu.
- **Il est destiné aux trois signataires du permis de feu :** le donneur d'ordre, l'intervenant et la personne désignée pour la surveillance et la sécurité.



### PRATIQUE

► **Un modèle de Permis de Feu à télécharger (INRS)**



# 5 mesures de prévention

PERMIS  
DE FEU



ABORDS  
DÉGAGÉS



INTERDICTION  
DE FUMER



VÉRIFICATIONS  
ÉLECTRIQUES



VÉRIFICATION  
EXTINCTEURS



QUESTIONS /  
RÉPONSES



## Mesure n° 2

LE CHIFFRE A RETENIR

# 10 mètres

minimum entre les  
emballages, les palettes,  
le stockage... et les  
bâtiments<sup>(1)</sup>



## Dégager les abords des bâtiments

### LES BONNES PRATIQUES

- ✓ **Entretien des abords des bâtiments** avec débroussaillage et élagage, et désherbez les pourtours des bâtiments au moins 2 fois par an.
- ✓ **Éloigner à plus de 10 mètres des bâtiments :**
  - les véhicules (sauf lors du chargement/déchargement des marchandises),
  - les emballages et les déchets en attente de départ,
  - les stockages de matières combustibles, les palettes vides.



**Attention : 10 mètres ne suffisent pas si la quantité de palettes est trop élevée. Si le stock est supérieur à 200 palettes, la distance minimale par rapport aux bâtiments devra être de 15 mètres.**

- ✓ **Les stockages doivent être délimités** par des zones repérées au sol et au besoin de barrières et / ou blocs béton.
- ✓ **Les palettes vides en bois** devraient être stockées en îlots de 200 palettes maximum, séparés entre eux par une distance de 4,50 m minimum.
- ✓ **Les palettes vides en PEHD et caisses plastiques** devraient être stockées en îlots de 50 unités maximum, séparés entre elles par une distance de 4,50 m minimum.
- ✓ **Faire interdire les feux**, même temporaires, à l'extérieur des bâtiments (brûlage de déchets, barbecues...).

(1) C'est la distance minimum, mais chaque entreprise doit prendre en compte les spécificités (hauteur des stockages et / ou bâtiment, orientation par rapport aux vents dominants...)

### C'EST ARRIVÉ...



Un feu d'origine indéterminée détruit 300 palettes stockées à proximité des bâtiments d'une société spécialisée dans la fabrication de mobiliers métalliques. L'incendie, attisé par le vent, se propage rapidement sur le site de production.

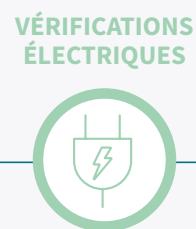
### Les conséquences

- Pertes de marchandises, coût de réapprovisionnement.
- Locaux gravement endommagés.
- Arrêt temporaire et coûts de relocalisation de l'activité.
- Perte d'exploitation.
- Impact sur l'image de l'entreprise.

### Cela aurait pu être évité

Éloigner les palettes à plus de 10 mètres des bâtiments aurait évité la propagation de l'incendie au bâtiment. L'entreprise aurait également pu mettre en place une inspection mensuelle de sécurité de ses installations.

# 5 mesures de prévention



## Mesure n° 3

### Faire respecter l'interdiction de fumer et mettre en place des zones fumeurs

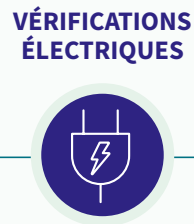
#### LES BONNES PRATIQUES

- ✓ **Mettre en place des zones « fumeurs » aménagées à l'écart des zones de risque** telles que les bâtiments ou les installations de votre entreprise.
- ✓ **Prévoir des cendriers extérieurs pour entreprise.** Les réceptacles non prévus à cet effet sont à proscrire (poubelles plastiques, containers...).
- ✓ **Informers les visiteurs de cette réglementation notamment via une signalétique appropriée.**



#### ALLER PLUS LOIN SUR LE RISQUE INCENDIE

- **Gérer le risque incendie grâce à l'accompagnement de votre interlocuteur AXA** ➤
- **Prévenir le risque d'incendie sur le lieu de travail (vidéo INRS)** ➤
- **Mettre en place des mesures de prévention et de protection incendie (dossier INRS)** ➤



## Mesure n° 4

À RETENIR

# Q18

Certificat de vérification  
périodique des installations  
électriques

## Faire vérifier annuellement les installations électriques

Réglementairement, les vérifications des installations électriques doivent être effectuées par un organisme accrédité ou par une personne qualifiée.

Le code du travail spécifie quant à lui (Article R.4226-16) :

- Le type d'installation à vérifier > permanente ou temporaire.
- La nature des vérifications > initiale, périodique ou sur demande de l'inspection du travail.

### LES BONNES PRATIQUES

- ✓ Faire contrôler annuellement les installations électriques par un organisme accrédité et demandez-lui l'attestation Q18.
- ✓ Si le certificat fait apparaître des anomalies et dangers signalés il convient de réaliser les travaux mentionnés.
- ✓ Mettre hors tension les équipements électriques pendant les heures d'inactivité à chaque fois que cela est possible.

### ALLER PLUS LOIN AVEC LE CONTRÔLE Q19

- La thermographie infrarouge permet de détecter les échauffements anormaux à l'aide d'une caméra thermique (sans arrêter l'outil de production pendant le contrôle). Elle doit être effectuée par une entreprise certifiée APSAD et aboutir sur la délivrance d'un certificat Q19.
- Quelles différences entre le contrôle réglementaire, le Q18 et le Q19?

	Contrôle réglementaire	Contrôle Q18	Contrôle Q19
Obligatoire	✓	✓	Recommandé
Demandé par les assureurs		✓	✓
Protection des biens		✓	✓
Protection des personnes	✓		✓
Fonctionnement des installations durant el contrôle	Arrêt	Arrêt	✓
Détection des problèmes invisibles			✓

### BON À SAVOIR

- Son coût est moindre par rapport au bénéfices apportés :
  - Satisfaire à vos obligations réglementaires en procédant au maintien en l'état de conformité initialement constaté sur vos installations électriques,
  - Assurer la sécurité de vos travailleurs, des occupants et du public et prévenir les dangers de l'électricité,
  - Evaluer la sécurité de vos biens face au risque électrique (incendie, explosion...),
  - Garantir la continuité d'exploitation de vos installations.
- Le Q18 est un document qui synthétise en quelques pages l'existence ou non de risque incendie, sa lecture ne nécessite pas de compétence technique.
- Il est à distinguer du contrôle obligatoire de l'installation électrique à sa mise en service.
- Il doit être délivré par un organisme certifié APSAD que vous pouvez retrouver [sur la liste du CNPP](#) (onglet Liste des certifiés).

En savoir plus sur la prévention du risque électrique avec le [dossier de l'INRS](#).



## Mesure n° 5

### LE CHIFFRE MARQUANT

# Q4

Certificat pour  
la vérification annuelle  
de vos extincteurs

## Faire vérifier annuellement les extincteurs et former le personnel à leur utilisation

Au-delà de cette vérification annuelle, il est également important de procéder à une vérification visuelle périodique, notamment dans les ERP où le risque de détérioration des extincteurs est plus important. (Etablissement recevant du Public).

### BON À SAVOIR

#### PRÉSENCE OBLIGATOIRE ET ENTRETIEN ANNUEL DES EXTINCTEURS

- Mettre à disposition des extincteurs (Au moins 1 extincteur à eau pulvérisée de 6 litres par 200 m<sup>2</sup> de plancher et au moins 1 extincteur par niveau. C'est l'obligation minimum pour toute entreprise, en dehors des entreprises avec un risque et une réglementation spécifique).
- S'équiper au minimum d'un parc d'extincteurs conforme à la réglementation française pour leur fourniture, leur installation et leur entretien annuel.
- Toujours **maintenir dégagé l'accès aux extincteurs**.
- Outre la maintenance annuelle des extincteurs, **une inspection trimestrielle doit être réalisée** par le personnel compétent (NFS 61-919).

#### FORMATION DES SALARIÉS À LEUR UTILISATION

La vérification annuelle des extincteurs n'est pas suffisante. **Il est essentiel de former les salariés à leur utilisation !** Selon le Code du Travail (Art 231-3-1), **tout chef d'établissement est tenu d'organiser une formation pratique et appropriée en matière de sécurité.**

Des organismes spécialisés proposent des formations en entreprise (théorie et pratique, simulations...).

**En savoir plus sur les différents types d'extincteurs, et retrouver des informations détaillées sur leur entretien et leur vérification avec [L'INRS](#).**



# 5 mesures de prévention

PERMIS  
DE FEU



ABORDS  
DÉGAGÉS



INTERDICTION  
DE FUMER



VÉRIFICATIONS  
ÉLECTRIQUES



VÉRIFICATION  
EXTINCTEURS



QUESTIONS /  
RÉPONSES



## Questions / Réponses

### Où retrouver les mesures de prévention propres à mon contrat d'assurance ?



Les mesures obligatoires de prévention sont mentionnées dans les conditions particulières de votre contrat.

Il est important de lire attentivement votre contrat pour vérifier que toutes les recommandations indiquées sont respectées.

### Pourquoi est-il important de respecter ces mesures ?



Ces recommandations et les recommandations éventuelles supplémentaires liées à votre activité font partie intégrante de votre contrat et ont été instaurées au regard de la sinistralité observée dans votre activité depuis de nombreuses années.

Les respecter et les mettre en œuvre c'est éviter des causes d'incendies fréquentes et protéger votre activité et vos salariés.

### Quel impact si ces mesures de prévention ne sont pas mises en place dans mon entreprise ?



La mise en place de ces mesures peut éviter ou atténuer les incendies de grande ampleur qui pourraient avoir des conséquences majeures pour votre entreprise.

Par ailleurs, en cas de sinistres, il faut savoir que l'ensemble de ces dispositions contractuelles seront vérifiées.

Une franchise importante pourrait rester à votre charge en cas de non-respect de ces obligations contractuelles et le montant de l'indemnisation en cas de sinistre pourrait être revue selon le principe de la « règle proportionnelle ».

### 2 IDÉES REÇUES SUR LE RISQUE INCENDIE EN ENTREPRISE

#### 1 La survenue d'un incendie ne concerne que certaines entreprises

**FAUX :** Toutes les entreprises ont des produits ou des matériaux susceptibles de s'enflammer si des mesures de prévention ne sont pas prises. De plus, il existe de nombreuses sources d'inflammation qui ne sont pas forcément visibles ni connues de tous...

#### 2 Les dégâts peuvent facilement être circonscrits

**FAUX :** Si les conditions sont propices (quantités importantes de combustible, absence d'élément coupe-feu...), un incendie peut rapidement s'emballer et se propager à l'ensemble des locaux et équipements. Il en est de même si les personnes présentes ne sont pas correctement formées aux moyens d'extinction.

